

Versailles, le 13 Décembre 2017

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

à
**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements
s/c de Madame la Directrice et Messieurs les
Directeurs académiques des services de
l'éducation nationale**

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2017-2018 / FT/MP N° 85
Affaire suivie par :
Monique PICHARD LE GALLOU
Mail : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

| I | DSDEN | ESPE |
|---|------------------------------------|--|
| | 78 | I Universités et IUT |
| | 91 | A Gds. Etab. Sup |
| | 92 | CANOPE |
| | 95 | CIEP |
| I | Circonscriptions | CIO |
| | 78 | A CNED |
| | 91 | CREPS |
| | 92 | CROUS |
| | 95 | DDCS |
| I | Inspection 2nd degré | 78 |
| | Divisions et Services, CT et CM | 91 |
| | | 92 |
| | | 95 |
| A | Lycées | 95 |
| | 78 | DRONISEP |
| | 91 | INS HEA |
| | 92 | INJEP |
| | 95 | SIEC |
| A | Collèges | UNSS |
| | 78 | Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré |
| | 91 | |
| | 92 | |
| | 95 | 91 |
| | Écoles | 92 |
| | 78 | 95 |
| | 91 | Représentants des Personnels, 2nd degré |
| | 92 | |
| | 95 | |
| | Écoles privées | Associations de parents d'élèves académiques |
| | Collèges privés | 78 |
| | Lycées privés | 91 |
| | MELH | 92 |
| | LYCEE MILITAIRE | 95 |
| A | EREA | |
| | ERPD | |

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

- Circulaire p. 2
Annexes p. 7
Total p. 9

Objet : Détachement et intégration de fonctionnaires de catégorie A dans les corps suivants :

- Professeurs agrégés**
- Professeurs certifiés**
- Professeurs d'éducation physique et sportive**
- Professeurs de lycées professionnels**
- Conseillers Principaux d'Education**
- Psychologues de l'Education Nationale**

Réf : Note de service n° 2017 - 174 (BOEN n° 41 du 30 novembre 2017)

La présente note a pour objet de rappeler les conditions d'examen des demandes de détachement dans les corps cités en objet, les modalités d'affectation des personnels détachés et d'intégration dans le corps de détachement.

A – L'accueil en détachement

1 – Le recueil des candidatures :

Les personnels remplissant les conditions requises (annexe 1) transmettent leur fiche de candidature dûment renseignée, accompagnée des pièces à joindre et revêtue du visa du supérieur hiérarchique (annexe 2), **jusqu'au 22 janvier 2018** (délai de rigueur), au service de la Division des Personnels Enseignants (DPE), Cellule des Actes Collectifs.

Les personnels qui souhaitent candidater dans plusieurs corps et/ou disciplines complètent autant de dossiers que de candidatures. Chaque dossier devra être accompagné de la fiche disponible en annexe 3.

2 – L'étude des demandes :

Les dossiers des personnels qui remplissent les conditions réglementaires du détachement sont transmis au corps d'inspection pour examen. Ils peuvent leur proposer un entretien afin de mieux apprécier leur motivation et leurs compétences disciplinaires.

Après avis favorable des corps d'inspection et en fonction des capacités d'accueil de la discipline, le détachement est prononcé par les services ministériels, après consultation de la commission administrative paritaire (CAPN) du corps d'accueil.



3 – Les conditions d'accueil :

Le détachement est prononcé pour deux ans à compter du 1^{er} septembre 2018. L'agent est soumis aux règles qui régissent ses nouvelles fonctions (*horaires, rémunération, évaluation*) et peut bénéficier des actions de formation et d'accompagnement prévues par l'académie.

Il est reclassé à l'échelon comportant l'indice égal ou immédiatement supérieur du grade équivalant à celui détenu dans le corps d'origine. Le fonctionnaire en position de détachement est géré dans le corps d'accueil et le corps d'origine, ce qui lui permet de bénéficier des mêmes droits à l'avancement et à la promotion que les membres du corps d'accueil. Par ailleurs, en application des nouvelles dispositions introduites par l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017, s'il bénéficie d'un avancement de grade dans son corps d'origine, il en est tenu compte **immédiatement** dans le corps de détachement et **non plus lors du renouvellement**, sous réserve que cette promotion lui soit favorable. Il appartiendra à l'agent détaché de faire connaître sans délai aux services gestionnaires les avancements de grade obtenus dans son corps d'origine.

4 – L'affectation :

L'affectation, en détachement, est prononcée à titre provisoire pour un an. L'agent détaché n'est pas autorisé à participer à la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, tant que son intégration dans le corps n'est pas effective. Il peut participer à la phase intra-académique.

B – La fin de la position de détachement

1 – Le retour dans le corps d'origine :

Il peut être mis fin au détachement avant ou au terme fixé par l'arrêté ministériel, soit à la demande :

- De l'administration d'accueil
- De l'administration d'origine
- Du fonctionnaire avec préavis de trois mois

2 – Le maintien ou le renouvellement de détachement :

Concernant le maintien en détachement à l'issue de la première année, l'intéressé devra nécessairement avoir donné satisfaction.

A l'issue des deux années de détachement, l'intéressé peut, sur demande, solliciter un renouvellement pour deux ans.

3 – L'intégration

L'intégration peut être sollicitée avant ou au terme fixé par l'arrêté.

Pour l'ensemble de ces procédures de fin de détachement, que celles-ci interviennent à l'issue de la première ou de la deuxième année, les intéressés transmettront la fiche en annexe 4 dûment renseignée et complétée par le chef d'établissement au service de la DPE concerné, au plus tard le **26 mars 2018**

Vous voudrez bien porter l'ensemble de ces informations à la connaissance des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET



LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- 1) Seuls les fonctionnaires titulaires de l'Etat, de la fonction publiques territoriale ou hospitalière, ou des établissements publics qui en dépendent, peuvent effectuer une demande de détachement.
- 2) Ils doivent : appartenir à un corps relevant de la catégorie A - justifier des titres et diplômes requis (voir tableau ci-dessous) en application des statuts particuliers.

| Corps d'accueil | | | | | | |
|---|------------------------|--|---|--|---|--|
| Corps d'origine | Professeurs certifiés | PLP | Professeurs d'EPS | CPE | Professeurs agrégés | PSYEN |
| Personnels enseignants et d'éducatifs titulaires relevant du ministère de l'éducation (art. 61 du décret n° 2013-768 du 23 août 2013) | Licence ou équivalent | Pour l'enseignant général : licence ou équivalent. Pour les spécialités professionnelles : diplôme de niveau III (Bac + 2) + 5 ans de pratique professionnelle dans la discipline concernée ou diplôme de niveau IV (Bac + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur de niveau IV | Licence STPAS ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme | Licence ou équivalent. Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel | Eu égard aux conditions de recrutement dans le corps des agrégés, celui-ci n'est pas accessible aux PE, aux PLP, aux Certifiés, aux PEPS, aux CPE | Licence en psychologie + master de psychologie comportant un stage professionnel de 500 H (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 |
| Autres fonctionnaires titulaires de catégorie A (dont ressortissants de l'UE) | Master 2 ou équivalent | Pour l'enseignant général : Master 2 ou équivalent. Pour les spécialités professionnelles : diplôme de niveau III (Bac + 2) + 5 ans de pratique professionnelle dans la discipline concernée ou diplôme de niveau IV (Bac + 7 ans de pratique professionnelle dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur de niveau IV | Master 2 ou équivalent + licence STAPS ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme | Master ou équivalent | Master ou équivalent | Licence en psychologie + master de psychologie comportant un stage professionnel de 500 H (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 |

Les candidats titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger doivent fournir une attestation de comparabilité délivrée par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)

FICHE DE CANDIDATURE

(pour être recevables, la fiche de candidature, l'avis motivé du supérieur hiérarchique et l'avis motivé du corps d'inspection compétent doivent impérativement être renseignés)

Nom de famille.....

Nom d'usagePrénom

Date de naissance :

Adresse personnelle

Téléphone : Mél :

Tél. portable :

Administration d'origine :

Coordonnées du service gestionnaire :

Adresse :

Téléphone : Mél :

Corps de fonctionnaires ou cadre d'emploi d'appartenance :

.....

Grade : Classe normale / hors classe* ; échelon

Depuis le.....

*(rayer la mention inutile)

Position administrative : Activité Congé (formation, parental) Disponibilité Autre

Diplômes :

- Doctorat : Oui Non Dénomination :

- Master 2 (bac+5) : Oui Non Dénomination :

- Master 1 (maîtrise ou bac+4) : Oui Non Dénomination :

- Licence : Oui Non Dénomination :

- Autre(s) diplômes : Oui Non Dénomination :

Corps d'accueil sollicité (2 maximum) :

Agrégés * Certifiés * PLP * PEPS CPE

Psychologues de l'éducation nationale *

* Discipline d'enseignement (1 seule discipline** / spécialité *** par corps)

.....

** Pour les disciplines économie et gestion et sciences industrielles de l'ingénieur, choisir l'option choisie

*** Dans le corps des psychologues de l'éducation nationale, choisir entre les spécialités :

- Education, développement et apprentissage (exercice en école maternelle ou primaire)
- Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (exercice en CIO, établissement d'enseignement du 2nd degré, etc)

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Académie (s) d'affectation souhaitée (s) (2 maximum) :

Vœu 1

Vœu 2 :

Candidature simultanée à la liste d'aptitude pour l'accès au corps (pour les personnels de l'éducation nationale)

Des professeurs certifiés Oui Non

Des professeurs d'EPS Oui Non

Pièces à joindre obligatoirement :

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">-Curriculum vitae ;- Lettre de motivation- Copie des diplômes (<u>condition de recevabilité</u>)- Qualifications :<ul style="list-style-type: none">- en sauvetage aquatique et en secourisme (pour les PEPS) | <ul style="list-style-type: none">- Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine (uniquement pour les personnels hors MEN)- Grille indiciaire- Copie du dernier bulletin de salaire- Copie du dernier arrêté de promotion- Copie du dernier arrêté de position pour les agents n'étant pas en position d'activité |
|--|---|

....., le

NB : il convient de compléter UN dossier pour chaque corps et/ ou discipline et/ou académie.

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Avis motivé du supérieur hiérarchique (obligatoire) (Cet avis ne se substitue pas à l'avis motivé du corps d'inspection compétent pour se prononcer sur la demande de détachement)

NB :

- Les enseignants du 1^{er} degré sollicitant un détachement dans le 2nd degré doivent transmettre leur dossier à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale dont ils dépendent, pour avis du Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.
- Les candidats appartenant à une autre administration que l'Education Nationale doivent transmettre leur demande à leur service de ressources humaines pour avis.

Je soussigné(e)
qualité.....

ai pris connaissance de la candidature de :

M / Mme

AVIS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Favorable

Défavorable

À..... Le

Signature du supérieur hiérarchique :

CANDIDATURES MULTIPLES*

➤ Les personnels qui souhaitent faire acte de candidature dans plusieurs corps ou disciplines joignent la présente fiche à chacun de leurs dossiers de candidature.

Je soussigné dépose le présent dossier de candidature dans :

-le corps

-et la discipline

J'informe, par ailleurs, l'administration que **je formule également une autre (d'autres) demande(s)** de détachement dans (*indiquer la date d'envoi du dossier au rectorat*) :

le(s) corps et la (les) discipline(s) suivant(es) :

1-

2-

Je précise, ci-dessous, l'ordre de priorité de l'ensemble de mes demandes (*y compris de la présente demande*).

| ORDRE DE PRIORITE | CORPS | DISCIPLINE |
|-------------------|-------|------------|
| VŒU 1 | | |
| VŒU 2 | | |

Fait à, le

* La présente fiche s'adresse exclusivement aux personnels qui posent leur candidature à un détachement auprès du rectorat de l'académie de Versailles.

FIN DE POSITION DE DETACHEMENT¹

PARTIE RESERVEE A L'AGENT DETACHE

Nom-prénom :
Corps de fonctionnaires d'appartenance :
Corps d'accueil :
Discipline d'accueil :
Date de l'entrée en détachement :
Etablissement d'affectation :

Pour la rentrée 2018, je sollicite :

- le retour dans le corps d'origine
 le maintien en détachement à l'issue de la première année
 le renouvellement de détachement
 l'intégration dans le corps d'accueil

Après avoir pris connaissance des possibilités précitées, je sollicite (*préciser ici votre demande*)

Fait à le

Signature

PARTIE RESERVEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Nom - prénom :
Chef d'établissement (*lieu d'affectation*) :
J'ai l'honneur de porter un avis (*favorable/défavorable*)*
à la demande de M / Mme qui sollicite

Appréciation sur la manière de servir (*joindre éventuellement un document complémentaire*)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature

*Si votre avis est défavorable à l'intégration, précisez votre avis sur le maintien en détachement.

¹ La présente fiche s'adresse exclusivement aux personnels détachés, gérés par le rectorat de l'académie de Versailles.

PARTIE RESERVEE AU CORPS D'INSPECTION

Nom - prénom :

Corps d'inspection (*corps et discipline*) :

J'ai l'honneur de porter un avis (*favorable/défavorable*)*

à la demande de M / Mme qui sollicite

Appréciation sur la manière de servir (*joindre le rapport d'inspection*)

.....
.....
.....
.....
.....

* Si votre avis est défavorable à l'intégration, précisez votre avis sur le maintien en détachement.

Fait à le

Signature